



info MAIRES

Association des Maires du Finistère

Votre Contact :

Association des Maires du Finistère
1, rue Parmentier - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr
www.amf29.asso.fr
En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 2 octobre dernier :

Octobre

Les 23 et 24, 3^{ème} édition du Carrefour des Communes et Communautés du Finistère au Quartz - Brest

Le 24, élection du Président de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère et mise en place du nouveau Conseil d'Administration

Novembre

Le 14, réunion du Conseil d'Administration de l'AMF 29 à Châteaulin

Les 25, 26 et 27, Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France à Paris

Décembre

Le 11, Assemblée Générale de l'AMF 29 suivie de la cérémonie en l'honneur des anciens maires ayant reçu le titre de « maire honoraire » en 2008 - Châteaulin

Le 11, sortie du nouvel annuaire de l'AMF 29, mandature 2008-2014

Janvier

Le 8, rencontre entre le Président et le directeur de la DDEA 29 - Quimper

Le 16, présence de M. JONCOUR à la cérémonie des vœux de M. le Préfet - Quimper

Le 19, 1^{ère} rencontre entre le nouvel exécutif de l'AMF 29 et le CG 29 - Quimper

Le 27, rencontre entre le Rectorat et l'AMF 29 sur la mise en application du service minimum d'accueil dans les écoles.

Février

Le 4, réunion avec le Cabinet CRK Conseil (bilan exercice 2008)

Le 18, signature de la convention de partenariat Info-Maires avec la SNCF - Brest

Le 23, signature de la convention de partenariat Info-Maires avec ERDF - Brest

Le 27, réunion du Conseil d'Administration de l'AMF 29 - Châteaulin

Mars

Le 3, réunion du Comité de pilotage du service formation (AMF 29 - CDG 29 - CNFPT - UBO) - Brest

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

Le mot du Président

Quatre partenaires à nouveau aux côtés de l'AMF 29 pour sa lettre d'information



Signature convention AMF 29 - SNCF

Les deux autres signatures à venir à la date de cette publication : - Crédit Agricole le 20 mars 2009



Signature convention AMF 29 - ERDF

- Groupama le 21 avril 2009

Voici donc «Info-Maires» relancé après une pause «post-Carrefour des Communes» : Si les conventions de partenariat de cette publication sont bien arrivées à échéance en décembre dernier, il nous a semblé légitime de laisser nos partenaires reprendre un peu leur souffle après la forte sollicitation de 2008 (Carrefour, annuaire, agenda..).

J'ai le grand plaisir de vous annoncer aujourd'hui cette relance avec l'appui financier du Crédit Agricole du Finistère, d'ERDF, de Groupama Loire Bretagne et de la SNCF. Les trois premiers noms cités vous sont sans doute familiers en tant que partenaires de longue date. Le quatrième «tout nouveau» vient juste de nous rejoindre et nous lui souhaitons particulièrement la bienvenue.

A tous, je réitère mes vifs remerciements pour ce soutien qui va nous permettre de continuer à vous informer au fil des prochains mois, en suivant un calendrier qui s'annonce lourd de réformes pour nos collectivités.

Une sortie «papier» toujours appréciée... doublée d'une mise en ligne !

Chacun le sait, le Finistère est un département particulièrement lecteur, en témoigne la bonne santé et la qualité de notre PQR.

Plus modestement, la sortie des journaux communaux et intercommunaux finistériens se confirme aussi très attendue (voir le succès des Trophées 2008).

Dans ce même esprit, l'AMF 29 reste attachée à l'édition «papier» de ce bulletin d'infos distribué tous les deux mois en 900 exemplaires.

Même si rien ne remplacera le plaisir de tourner les pages, Internet devient désormais incontournable : vous pourrez donc parcourir l'intégralité des numéros d'«Info-Maires» en ligne sur le site www.amf29.asso.fr (rubrique «documents en ligne»).

Forme et fond de cette édition : «Votre avis nous intéresse»

En ce début de mandature, n'hésitez pas à nous faire-part de vos remarques, suggestions sur cette publication qui a fait ses preuves mais reste avant tout à l'écoute de ses lecteurs.

Au travers de ces quelques pages, l'objectif de notre association pluraliste reste de vous informer sur son fonctionnement, ses actions et ses projets.

Je ne saurais enfin remercier ce 1^{er} Info-Maires de la mandature sans remercier également nos **partenaires rédactionnels** : services de l'Etat, Département, parlementaires. A chaque numéro et dans une activité toujours chargée, ils collaborent à l'information des communes et communautés.

Toute cette synergie autour d'Info-Maires est à saluer !

Très cordialement,
Jean René JONCOUR

La vie de l'association

Clin d'œil

Tous les maires et présidents d'EPCI à la une ! Nouvel annuaire finistérien pour la mandature 2008-2014

Cette rubrique «clin d'œil» se veut traditionnellement le témoin d'une rencontre avec un maire ou un président de communauté, avec une alternance représentative de tous les territoires et du pluralisme de l'association.

Toute règle connaît son exception : voici donc tous les maires et présidents d'EPCI à l'honneur par cette présentation du nouvel annuaire de l'AMF 29 :

Sur près de deux cents pages, cha-

que commune et son premier magistrat sont présentés avec des infos pratiques à la clé (coordonnées, heures d'ouvertures, permanences, secrétariat général...). A noter que le papier a été spécialement choisi pour permettre à l'utilisateur de compléter, à sa guise, une colonne «notes». L'esprit de cet annuaire étant d'être un véritable «outil de travail».

La présentation des communautés est illustrée par de grandes photos couleur prises sur leurs communes membres. Là aussi, le lecteur pourra trouver : informations sur le président, le bureau, mais aussi les principales données de chaque EPCI.

Pour que le panorama des élus du département soit complet, cette édition présente également les parlementaires ainsi que les conseillers généraux et la Région Bretagne.

Sans oublier dans cette énumération, les pages consacrées au réseau pluraliste de l'AMF, au portail des services de l'Etat dans le Finistère ou encore au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Très attendu, cet annuaire a été largement distribué en Assemblée Générale de décembre dernier. Pour les communes et/ou communautés qui n'ont pu être représentées à cette occasion, un «tour du Finistère» de distribution sera organisé fin mars par l'AMF 29. A souligner enfin que tout au long de la mandature, l'annuaire 2008-2014 sera réactualisé et mis en libre consultation sur le site de l'association finistérienne.

*Annuaire des Maires et présidents d'EPCI du Finistère remis gracieusement aux communes et communautés ainsi qu'aux partenaires institutionnels de l'association.
Vente au public : Agence Bergame Brest
Tél. 02 98 46 05 17 (45 € + 4 € frais de port).*



Les infos en bref

Première Assemblée Générale pour cette nouvelle mandature



Ouverture des travaux



Fortes affluences d'élus à cette AG du 11 décembre dernier

1^{ère} Assemblée Générale de la mandature à Châteaulin : le Conseil d'Administration a présenté les grandes orientations de l'AMF 29 devant une salle Agora archi-comble.



Le Président entouré du Préfet, et du Président du Conseil Général

Remise des diplômes de maire honoraire : une cérémonie solennelle dans une grande cordialité

Titre honorifique conféré par le représentant de l'Etat, 18 ans de mandat dont un mandat de maire sont nécessaires pour être distingué «maire honoraire».



Photo: Didier GOURIN - Ouest-France

53 maires-honoraires ont reçu leur diplôme de l'AMF 29 ainsi que l'arrêté leur conférant ce titre honorifique des mains de Monsieur le Préfet

61 anciens maires ont ainsi été invités à participer à la cérémonie de remise des diplômes organisée par l'AMF 29, en présence du Préfet du Finistère et du Président du Département.

Un hommage bien mérité qui s'est tenu dans un climat de bonne humeur.

Du nouveau du côté du service formation des élus

Les formations de juin 2009 sont en ligne - Renseignements et inscriptions :

www.univ-brest.fr/formations-elus29

Continuant sur sa lancée de départ, ce service rencontre le succès escompté tant d'un point de vue quantitatif (plus de 1 000 élus inscrits rien que pour mai-juin 2009 !) que qualitatif (entre 80 et 95 % de taux de satisfaction !).

A l'occasion de son 1^{er} anniversaire de fonctionnement, un questionnaire établi par l'UBO vous a été transmis : les réponses nous permettront de répondre au plus près aux attentes des élus en matière de formation pour les mois à venir.

L'AMF 29 remercie par avance toutes celles et ceux qui voudront bien participer à cette enquête.

A votre agenda

Vendredi 2 octobre : Assemblée Générale à Châteaulin (16h30, horaire à confirmer)

Les 17, 18 et 19 novembre : 92^{ème} Congrès des Maires de France à Paris Expo.

Responsabilités,
Personnel,
Patrimoine...

Groupama Loire Bretagne vous assure
toutes les réponses.

www.groupama.fr



La Préfecture et les services de l'État vous informent

Organisation des forums et assises "Vos libertés, votre sécurité, parlons en ensemble"

En présentant les statistiques 2008 de la délinquance, le 19 janvier dernier, Madame Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, a souhaité que l'année 2009 voit se poursuivre la démarche de rapprochement entre les forces de police et de gendarmerie et la population. Les forces de l'ordre doivent aujourd'hui montrer qu'elles «sont à l'écoute de notre société, capables d'aider ceux qui en ont le plus besoin».

Dans cette perspective, des réunions ouvertes au public seront organisées dans les prochaines semaines, **du 16 mars au 18 mai**, sur l'ensemble du territoire.

Ces rencontres, appelées **Forums**, seront l'occasion de débattre avec les Français, d'expliquer les méthodes et les actions des acteurs de la chaîne de la sécurité intérieure, mais aussi de répondre aux interrogations, de lever les incompréhensions, et plus généralement d'échanger sur les besoins de la population et d'écouter les propositions, afin de tirer profit des expériences de chacun et d'illustrer les meilleures pratiques.

Une restitution des rencontres aura lieu au cours d'assises nationales qui se dérouleront à Paris en juin 2009.

Ces rencontres, animées par les sous-préfets d'arrondissement, sont des réunions



publiques auxquelles les citoyens seront au maximum associés.

Lors de ce moment privilégié d'échanges avec les citoyens, tous les acteurs de la chaîne de sécurité seront invités : les policiers et gendarmes, les élus locaux du canton et des communes de la communauté de communes, les parlementaires concernés par la localisation, les directeurs

d'établissements publics d'enseignement, l'ensemble des services territoriaux au contact de la population, en particulier les polices municipales, les responsables et animateurs des associations de proximité, agissant dans le champ de la sécurité intérieure (associations de victimes) mais aussi hors de celui-ci, les responsables locaux des sociétés de surveillance et de gardiennage, les représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants de la magistrature (parquet), des spécialistes de la santé, etc.

Ils seront animés par les sous-préfets.

Chaque Forum traitera de **deux thèmes principaux** :

- La sécurité, un devoir vis-à-vis de nos concitoyens
- La sécurité, une responsabilité partagée.

En direct avec le Conseil Général

Le Conseil général du Finistère accompagne les collectivités locales dans l'élaboration d'Agendas 21 locaux

Pour un Agenda 21 du Finistère

Adopté en juillet 2006, l'Agenda 21 du Conseil général a été l'occasion de profonds changements dans l'action et les façons de faire du Département : la réforme de la politique territoriale, l'évolution de la politique du logement, le soutien à la réalisation d'Agendas 21 dans les collèges, la refonte de notre politique agricole, mais également l'intégration de clauses sociales dans nos marchés publics ou la réalisation d'un Plan de Déplacement, autant d'exemples très concrets de la prise en compte des principes du développement durable dans nos actions.

Autant d'exemples aussi qui nous obligent à être plus exigeants encore, à travailler en partenariat, à expliciter plus encore nos actions auprès des communes, des communautés et des Finistériens.

Mais il ne sert à rien d'essayer d'être exemplaire seul dans son coin. La mobilisation de tous, et tout particulièrement des collectivités, est nécessaire pour faire du Finistère un département durable.

C'est pourquoi le Conseil général a décidé d'accompagner les communes et communautés qui souhaiteraient élaborer un Agenda 21. Par le soutien à des projets exemplaires bien entendu, mais aussi et surtout par un véritable appui technique et financier.

Je souhaite que chacun trouve dans cet accompagnement l'encouragement à s'engager lui aussi dans l'élaboration de son Agenda 21, pour faire vivre plus encore, sur son territoire la responsabilité envers les générations à venir, l'exemplarité de l'action publique et la participation de tous à l'élaboration de projets communs.

Pierre MAILLE
Président du Conseil général du Finistère

Un Agenda 21 local permet, à partir d'une réflexion stratégique, de mettre en place un programme d'actions de développement durable. Il vise à contribuer au développement durable de la planète. Il fait évoluer, dans ce sens, les activités humaines déployées sur un territoire particulier (régions, départements, pays, communautés de communes, communes).

La rédaction d'un Agenda 21 local est de nature participative, à l'échelle d'un territoire. Elle se concrétise par la mise en œuvre d'un programme d'actions, périodiquement évalué et mis à jour.

Pour faciliter de tels projets, le Conseil général accompagne techniquement et financièrement les collectivités locales.

Un dispositif, adopté début 2008 et structuré en 3 volets, est aujourd'hui en place pour assurer cet appui aux collectivités finistériennes :

- **Une assistance technique** par un agent du Conseil général qui peut être mobilisé pour :
 - des séances de travail avec des élus ou des techniciens,
 - une présentation aux instances de la collectivité de l'intérêt et des modalités de l'engagement dans un tel projet,
 - une aide pour structurer la démarche,
 - une estimation des échéances et des moyens adaptés au projet.
- **Un soutien financier aux moyens humains** (internes ou externes) affectés

spécifiquement à l'élaboration de l'Agenda 21. Ainsi un financement de 20 % de ces dépenses - plafonné à 15 000 € par an - pourra être mobilisé pendant 3 ans maximum. Le taux est porté à 30 % pour les communautés de communes.

- **Un soutien financier aux projets innovants** : les actions ou projets emblématiques favorisant la sensibilisation du public au développement durable pourraient être soutenus au taux maximum de 40 % avec un plafond de 10 000 €.

Votre contact au Conseil Général du Finistère :

Bruno LE MEN
Tél : 02 98 76 62 93
Courriel : bruno.lemen@cg29.fr



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Service Public de proximité à vos côtés

Mettre en œuvre les réformes dont notre Pays a besoin

Par Philippe PAUL, Sénateur-Maire de Douarnenez



Elu Sénateur du Finistère en octobre 2008, j'ai rejoint la Commission des Affaires Economiques du Sénat dont le champ de compétences recouvre l'activité des départements ministériels à vocation économique : Industrie, transports, agriculture, commerce et artisanat, environnement, logement, postes et télécommunications, aménagement du territoire. Chaque Sénateur

est membre d'une Commission dont le travail consiste à examiner au fond les textes de loi en amont du vote.

J'ai également été nommé membre de la délégation pour la planification. Composée de 15 membres cette délégation est chargée de contribuer à la réflexion du Sénat dans le domaine de l'analyse et de la prospective économiques, ainsi que de l'évaluation des politiques publiques.

Enfin, le Président du Sénat Gérard LARCHER m'a désigné pour siéger au Conseil National du Littoral, véritable Parlement du Littoral, qui doit permettre d'atteindre une meilleure coordination des actions publiques dans les territoires littoraux.

Depuis les dernières élections sénatoriales et sous l'impulsion du nouveau Président du Sénat, le mouvement des réformes réclamé par les Français et initié, depuis 2007, par le Président de la République et le Gouvernement a été poursuivi.

Ainsi, dès le mois de septembre dernier, la convocation du Parlement en session extraordinaire, a permis à ce dernier d'exercer ses nouveaux droits issus de la réforme constitutionnelle de juillet et nous a permis de nous prononcer, entre autre, sur l'engagement militaire de la France en Afghanistan.

Par ailleurs, nous avons, en octobre dernier, adopté la loi de finances rectificative pour le financement de l'économie afin d'empêcher l'effondrement du système bancaire et de notre économie. Dans un contexte marqué par une forte dégradation de la situation économique internationale, le Parlement a su s'adapter aux situations d'urgence en adoptant dans les plus brefs délais le collectif budgétaire afin de faire face à la crise bancaire et ce dans le cadre d'une action concertée au niveau européen à l'initiative du Président Nicolas SARKOZY. Le parlement a adopté un plan de relance qui fait le choix d'une impulsion par l'investissement, un budget de 26 milliards d'euros a été dégagé pour faire face aux difficultés. Le financement de grands travaux et de chantiers, le soutien aux entreprises et à l'emploi ainsi qu'une prime de 200 euros aux ménages les plus modestes sont autant de mesures qui représentent de réelles opportunités pour nos territoires. Ce plan de relance vise notamment à inciter les collectivités locales à investir.

Le vote de la loi de finances pour 2009 a été suivi par l'adoption le 29 janvier dernier d'une loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012, qui décline des objectifs pour chacun des grands acteurs de la dépense publique afin de redresser les comptes de la Nation.

Déterminés à valoriser le travail, nous avons réformé l'organisation du service public de l'emploi et veillé à l'équilibre des droits et des devoirs des demandeurs d'emploi en mettant en place le Revenu de Solidarité Active. Ce dispositif garantit à chaque personne sans travail que la reprise d'un emploi se traduira dans tous les cas par une augmentation de ses ressources. Ce dispositif sera financé conjointement par l'Etat et les départements. Le Sénat a été particulièrement actif dans l'examen de ce texte. Il a notamment introduit différentes dispositions visant à réduire le risque de maintenir les allocataires dans des emplois précaires ou à temps partiel. Pour plus d'équité entre personnes à revenus comparables, il a, en outre, obtenu que les aides ou avantages accordés par les collectivités territoriales soient désormais attribués en fonction des ressources et de la composition du foyer plutôt que du statut de bénéficiaire de minima sociaux.

Au moment où la crise financière mondiale vient contracter le crédit et amplifier les difficultés déjà rencontrées en France dans le secteur du logement, les Sénateurs ont largement remanié le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions en adoptant plus de 200 amendements et en supprimant l'article 17 qui prévoyait la modification de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) en comptabilisant l'accession aidée à la propriété dans le quota obligatoire de 20 % de logements sociaux à atteindre par les communes de plus de 3 500 habitants.

L'idée d'une réforme des collectivités territoriales a été lancée par le Président de la République avec la création en octobre dernier d'une commission présidée par E. Balladur. Dans ce contexte, le Sénat «Maison des collectivités locales» ne pouvait que s'impliquer dans cette réflexion d'autant que c'est désormais à lui qu'il revient d'examiner en premier les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales et de les adapter dans le monde actuel. Ainsi le Bureau du Sénat a-t-il décidé à l'initiative de son Président Gérard Larcher de créer une Mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, dont les membres ont tous une expérience approfondie des responsabilités locales.

Le mandat de Sénateur est extrêmement passionnant et ne peut être dissocié de l'action sur le terrain, afin d'y puiser les idées nécessaires à un travail parlementaire efficace et représentatif de notre département.